$T\'el: \ 04.68.76.13.11 \qquad Port: 06.79.69.38.11 \qquad e-mail: veronique@averouximmo.com$ 

### BAREME DES COMMISSIONS VENTE A COMPTER DU 1er AVRIL 2019 – HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

De 0€ 30 000 € : 10 % (avec un minimum de 3 000 €) TTC De 30 001 € 50 000 € : 9 % TTC à De 50 001 € 100 000 € : 8 % TTC De 100 001 € 250 000 € : 7 % TTC De 250 001 : 5 % TTC et

#### **LOCATION**

6.6 % TTC DU LOYER ANNUEL POUR <u>LES PROPRIETAIRES</u>. (conforme à la loi ALUR) 6.6 % TTC DU LOYER ANNUEL POUR LES LOCATAIRES.

#### **AVIS DE VALEUR / 120 € TTC**

# TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

N° CPI 1101 2016 000 009 499

## Délivrée par la CCI DE CARCASSONNE - AUDE

Montant de la garantie souscrite : 110 000 €uros Compte bloqué n° 42 460 581 000

Nom et adresse du garant : SEGAP – 21 avenue de Suffren 75007 PARIS

<u>VERSEMENT ET REMISES</u>: Les versements et remises de fonds doivent être faits exclusivement entre les mains du notaire. Hormis les commissions auxquelles elle a droit, l'agence se refuse à recevoir ou à détenir des fonds, effets ou valeurs, que ce soit à titre d'acompte, d'arrhes, soldes, débits ou frais d'enregistrement dans les affaires traitées par son entremise. Toutes commissions doivent être réglées par chèque bancaire au Compte bloqué ci-dessus mentionné.